

Conditions d'utilisation des crédits de frais Stripe

Dernière mise à jour : 1er avril 2025

Les présentes Conditions d'utilisation des crédits de frais Stripe (« **Conditions des crédits de frais** ») lient l'entité présentée comme le titulaire du Compte Stripe qui accepte un Crédit de frais (« **vous** ») et l'entité Stripe qui vous octroie un Crédit de frais (« Stripe »). Les présentes Conditions des crédits de frais sont soumises au Contrat, dont elles font partie intégrante, et régissent votre utilisation d'un Crédit de frais. Les termes et expressions qui commencent par une majuscule et ne sont pas définis dans les présentes Conditions des crédits de frais s'entendent au sens qui leur est attribué dans le Contrat. En cas de conflit entre les présentes Conditions des crédits de frais et le Contrat, les présentes Conditions des crédits de frais prévalent dans la limite des stipulations contradictoires.

1. Le Crédit de frais est une réduction accordée sur de futurs Frais que vous accumulez sur votre compte Stripe, et qui peut être utilisée uniquement pour compenser les Frais en question, sous réserve des limitations indiquées dans votre Dashboard Stripe. Vous ne pouvez ni (a) transférer un Crédit de frais d'un Compte Stripe à un autre ; ni (b) concéder sous licence, louer ou vendre un Crédit de frais en échange d'une contrepartie en numéraire ou d'une autre nature.

2. Le Crédit de frais expire automatiquement à la date d'expiration indiquée sur votre Dashboard Stripe. Stripe a la faculté de mettre fin à un Crédit de frais avant sa date d'expiration si (a) un Contrat se termine ; ou (b) le contrat de frais considéré liant les parties, le cas échéant, se termine. Stripe a la faculté d'annuler tous montants de Crédit de frais après leur résiliation ou leur expiration. Si, après l'octroi du Crédit de frais par Stripe, des Frais ou d'autres montants ne sont pas payés à Stripe à échéance, ou vous commettez un manquement au regard du Contrat pour une autre raison, Stripe pourra suspendre le Crédit de frais tant que vous n'aurez pas réglé en intégralité l'ensemble des Frais impayés et des autres montants que vous devez à Stripe, et remédié à tout manquement au regard du Contrat.

3. Le montant du Crédit de frais vaut paiement intégral et règlement définitif en votre faveur au titre du motif pour lequel il a été accordé. Le Crédit de frais s'entend toutes Taxes comprises. Si Stripe est tenue de retenir des Taxes sur un Crédit de frais, Stripe a la faculté de déduire les Taxes en question du Crédit de frais et de les reverser à l'administration fiscale compétente. Si vous êtes exonéré(e) du versement de ces Taxes, ou si vous êtes autrement admissible à un taux réduit, vous pouvez fournir à Stripe un certificat original conforme aux dispositions légales en vigueur et attestant de votre statut d'exonération fiscale ou de votre admissibilité à un taux réduit, auquel cas Stripe recrédira le montant retenu dans la mesure prévue par le certificat.

4. Stripe se réserve le droit d'annuler un Crédit de frais si vous commettez un manquement au regard des présentes Conditions des crédits de frais ou des stipulations d'un(e) autre accord, promotion ou programme au titre duquel ou de laquelle vous recevez le Crédit de frais. Si Stripe annule le Crédit de frais, en sus de tout autre recours dont Stripe dispose, Stripe peut exiger de votre part le remboursement du montant du Crédit de frais.

5. Stripe a la faculté de modifier tout ou partie des présentes Conditions des crédits de frais à tout moment en publiant une version révisée sur la Page Web juridique de Stripe, ou plus généralement en vous informant de cette révision. Les Conditions des crédits de frais modifiées prennent effet à leur date de publication ou, si Stripe vous informe de cette révision, à la date indiquée sur l'avis de modification. En activant ou en acceptant un Crédit de frais, ou en

continuant à l'utiliser après la date d'effet de toute modification des présentes Conditions des crédits de frais, vous acceptez d'être lié(e) par ces Conditions des crédits de frais modifiées. Vous devez consulter régulièrement la Page Web juridique de Stripe afin de prendre connaissance de toutes modifications apportées aux présentes Conditions des crédits de frais.

6. Définitions.

« **Contrat** » désigne le contrat de services Stripe conclu entre vous et Stripe, accessible à la page [www.stripe.com/\[codepays\]/legal/ssa](http://www.stripe.com/[codepays]/legal/ssa), où « [codepays] » désigne l'abréviation à deux lettres du pays où Stripe est établie, ou tout autre accord écrit conclu avec Stripe ou l'une de ses sociétés affiliées régissant votre utilisation des Services.

« **Crédit de frais** » désigne un montant que Stripe émet en votre faveur et que vous pouvez utiliser uniquement pour réduire de futurs Frais ; il n'englobe aucun montant que vous versez à Stripe et qui devient un crédit de frais (p. ex., un paiement anticipé)
